ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

Bussière-Galant-Courbefy, Les Cars, Châlus, Champagnac, Champsac, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Pageas

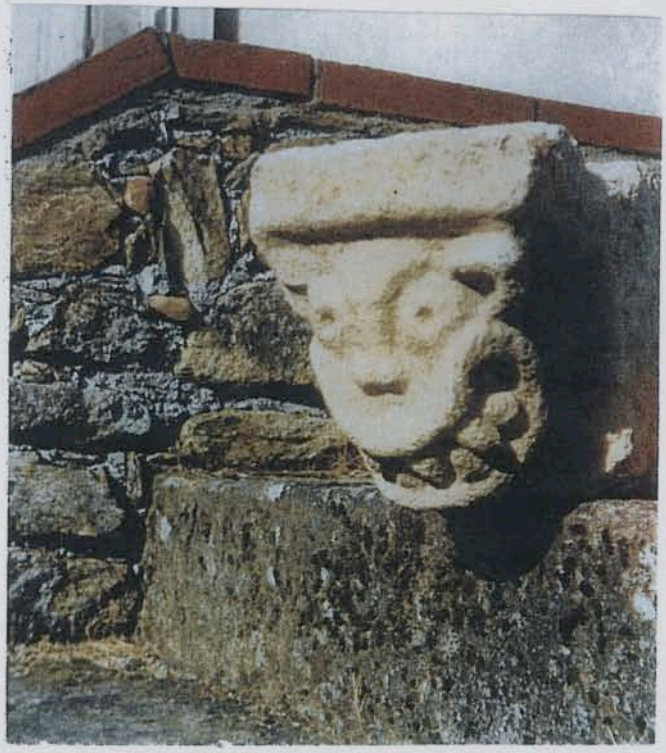

BULLETIN N° VI

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

TOME VI

Année 2006

Couverture : Modillon Château de Châlus-Chabrol
Photo Dr-Vre Roger BOUDRIE 1974

2006 fut une année d'innovations.

Au mois de mai, nous décidons de nous éloigner de nos châteaux pour rendre visite à une commune voisine. C'est Bussière-Galant qui fut choisie.
Nous avions un atout majeur pour cela ; Monsieur Christian REMY, historien, nous proposait une conférence sur « Bussière-Galant au Moyen-Âge » (voir page 1).

Nous renouvèlerons cette démarche pour une autre commune à l'occasion d'un prochain contact avec un conférencier.

Faire connaître les traces du passé historique de Châlus fut notre objectif de l'été.
Des promenades commentées ont conduit les visiteurs dans des ruelles, des cours intérieures.
Chacun a pu repérer des particularités de façades, de portes ou fenêtres, qui ne sont pas perçues dans notre affairement quotidien.
C'est Jean-Claude ROUFFY « la voix » de l'association qui a entraîné de nombreux curieux à chacune des visites qui, à la demande des participants, seront renouvelées et différentes les années à venir.

Cette année encore, des bénévoles se sont rendus disponibles pour les visiteurs de la Tour Maulmont et du Musée, dans lequel une présentation de photographies de bascules communales, mettait à l'honneur ce petit patrimoine.

Les auteurs des textes de ce bulletin vous souhaitent une bonne lecture.

Merci pour votre fidélité.

La Présidente

Andrée DELAGE

Les bascules communales

Rutilantes sous leur abri de tôle ou dans leur maisonnette
Elles n'étaient pas à l'écart,
Elégantes elles attiraient les regards.

Stoïques dans la cohue des champs de foire,
Elles attendaient pour peser le bétail,
Résistantes elles supportaient les tonnages de bois,
De grains ou de paille.

Oubliées aujourd'hui, certaines ont fini leur vie au prix du kilo de fonte.

Parfois, elles trouvent un repos bien mérité
En pièces détachées
Dans un entrepôt communal,
On n'ose pas s'en séparer.

D'autres résistent tant bien que mal
Aux assauts du temps,
Elles font partie du paysage,
On trouve cela normal.

Si la chance leur sourit
Restaurées, « relookées »,
Elles reprennent une activité

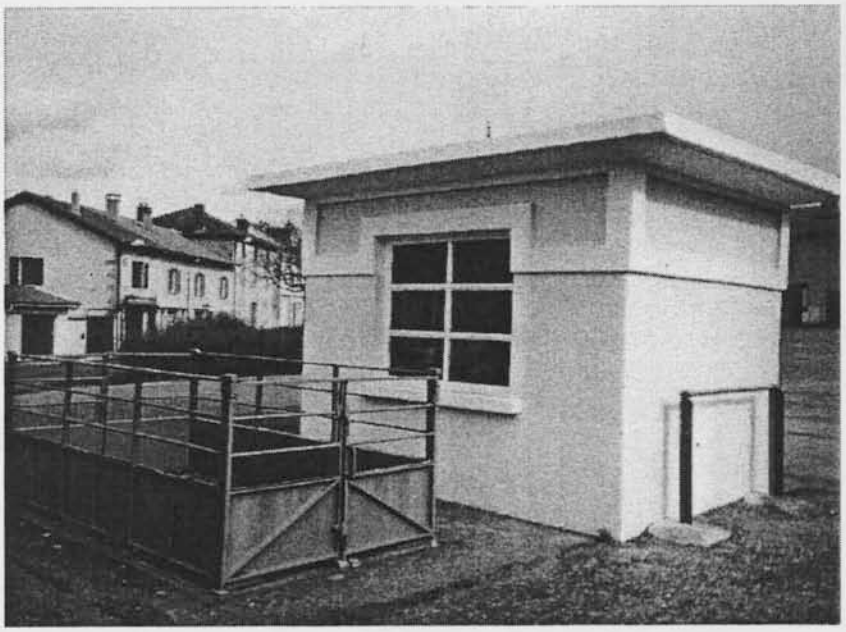

Un mécanisme de bascule a trouvé place
Dans le « petit musée » de l'association
Il a ravi les générations.

Les souvenirs sont évoqués
Les plus jeunes veulent comprendre le fonctionnement
Il faut expliquer

Pendant une saison d'été
Elles furent les vedettes
Ces bascules oubliées !!!

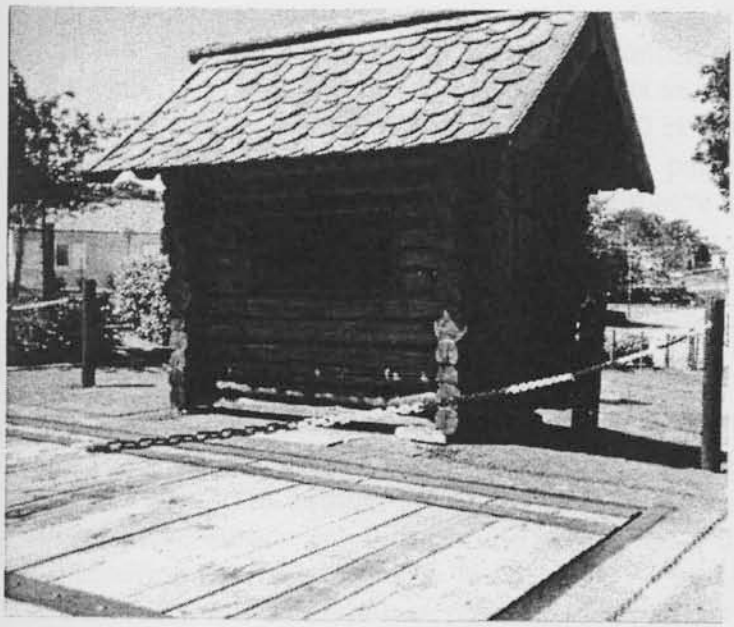

L'exposition de l'été

André DELAGE

Bussière-Galant au Moyen Age

Ce texte est dédié à la mémoire de
Michel Guignard,
instituteur puis maire des Cars, qui a tant fait
pour le patrimoine et l'éducation populaire.

Retracer l'histoire de Bussière-Galant au Moyen Age revient, en quelque sorte, à proposer l'histoire d'un lieu sans histoire. Bussière n'était alors qu'un simple bourg paroissial et les sources d'archives le concernant apparaissent bien minces. Pourtant, même si le pari se présente comme une gageure, je crois pouvoir le relever et apporter quelques modestes informations sur l'identité de ce bourg des confins du Limousin et du Périgord. Il y a, en effet, des éléments à tirer de parchemins découverts au hasard de mes recherches. Surtout, le terrier de la baronnie de Lastours, réalisé entre 1480 et 1500, apporte de nombreuses précisions sur l'organisation économique et politique d'une partie du vieux Bussière. Je propose donc, à travers ces quelques lignes, de réunir et de mettre en forme ce que j'ai pu trouver, à travers une évocation thématique un peu maladroite mais qu'il me semble difficile de dépasser en l'état actuel de mes connaissances.

La paroisse de **Bussière** est attestée dès 1150. Dédiée à saint Martin, elle faisait partie de l'archiprêtré de Nontron et dépendait donc de l'évêque de Limoges dont le diocèse est né durant l'Antiquité tardive, sur les décombres de l'ancienne *civitas* des Lemovices. Il s'agit d'un prieuré-cure, c'est-à-dire d'une possession d'une abbaye dont les revenus constituaient un bénéfice confié au curé de la paroisse. La nomination du bénéficiaire de la cure et des revenus afférents incombait au prieur du Chalard.

Mais l'actuel territoire de Bussière comprend d'autres lieux de culte qui ont eu une certaine importance au Moyen Age. Ainsi, l'église de **Saint-Nicolas** aurait été fondée par Bernard, deuxième prieur du Chalard, au début du XIIe siècle. La cure était de la sorte logiquement à la nomination du prieuré du Chalard. En 1484, elle était succursale de Courbefy. Un prieuré y est signalé en 1578 et en 1581.

Courbefy, dont la tradition – certainement fautive – fait le lieu de naissance de saint Waast, premier catéchiste de Clovis puis évêque d'Arras, au Ve siècle, a également compris une chapelle-église. Le bâtiment actuel date essentiellement du XVIIe siècle et semble avoir été entièrement rebâti après les guerres de Religion, mais l'édifice qui l'a précédé a eu rang paroissial au cours des XIIIe-XVe siècles. On attribue à Géraud de Sales la fondation, vers 1120, d'une maison hospitalière. Vraisemblablement, un certain nombre de confusions entre les églises de Saint-Nicolas et de Courbefy nous rendent la réalité médiévale quelque peu opaque [voir A. LECLER, *Dictionnaire* ; J. NADAUD, *Pouillé de 1775*]. Cette dernière était en tout cas dédiée à saint Eutrope (ou à la Vierge, selon les documents) et la cure était aussi à la nomination du prieur du Chalard. Courbefy comme Saint-Nicolas, tout comme Le Chalard d'ailleurs, sont des paroisses tardives, d'où leur petite taille, démembrées de la paroisse plus ancienne de Ladignac.

Evoquons encore l'ancien prieuré Saint-Marc d'**Aurin**, membre de L'Artige dont le prieur ou précepteur est évoqué en 1272 (Etienne de Maleguize) et dont on ne sait presque rien.

D'un point de vue politique, Bussière se situait aux confins de deux grandes châtellenies, nées autour de l'An Mil, celles de **Châlus** au Nord-Ouest, et de Lastours à l'Est. La première s'est développée, sous le contrôle plus ou moins proche des vicomtes de Limoges mais sous l'impulsion d'une puissante famille féodale appelée Chabrol. Son influence s'étendait aux limites anciennes de la paroisse de Pageas, qui intégrait alors le secteur du Mazaubrun, l'un des multiples fiefs tenus par des chevaliers de la mouvance de Châlus-Chabrol, et comprenait certaines portions occidentales de la paroisse de Bussière.

Lastours était le siège d'une puissante famille aristocratique qui a durablement vécu en ce lieu, d'abord dans des habitats de terre, puis dans le château dont subsistent aujourd'hui encore les ruines [voir Chr. REMY, *Lastours en Limousin*, 1991]. L'essentiel du territoire paroissial de Bussière relevait alors de ces seigneurs de Lastours et le terrier de 1480-1500 dénombre tous les vassaux de Lastours tenant fief dans la paroisse de Bussière, ainsi que tous les exploitants agricoles devant des rentes.

A partir du XIIIe siècle, une nouvelle châtellenie est créée par les vicomtes de Limoges, à **Courbefy** même. Il s'agit d'une création tardive, sur un site déjà peuplé, dont la forêt est déjà mentionnée dans la *Vita* de saint Geoffroi, pour la fin du XIe siècle. Rapidement, dès 1280, ce centre de pouvoir est confié par la vicomtesse Marie de Limoges à son conseiller Géraud de Maulmont, qui détenait aussi Châlus et Châlucet, avec son ressort châtelain restreint, grosso modo calqué sur l'emprise forestière de la susdite forêt de Courbefy, aujourd'hui appelée de Vieillecour.

Enfin, entre le XIIIe et le XVe siècle, les sires des **Cars** parviennent à démembrer leur seigneurie de l'ancienne châtellenie de Lastours dont ils relevaient jusqu'alors [voir *Le château des Cars*, ArchéA, 1993]. La borne de Grelette, établie dans la seconde moitié du XVe siècle près du village de La Gacherie, rappelle que les seigneurs délimitaient leurs territoires par des bornes : celle-ci arbore, d'un côté, les armes des d'Albret, sires de Châlus, et de l'autre, celles des Pérusse, seigneurs des Cars.

Vers 1500 donc, le territoire de Bussière-Galant était partagé entre quatre grandes entités politiques : les châtellenies de Lastours, de Châlus, de Courbefy, des Cars.

Il existait plusieurs Bussière. Le toponyme est même fréquent en Limousin et en Périgord. Bussière-Galant a souvent été désigné « Bussière de Lastours » (par exemple en 1292) parce que la majeure partie de la paroisse relevait de cette châtellenie. On a fini par l'appeler Bussière-Galant (ou plus exactement *Galand*) pour la distinguer des autres Bussière (par exemple Bussière-Boffy ou Bussière-Poitevine) et nous verrons plus loin pourquoi.

Le bourg de Bussière était tout à fait modeste. Développé autour de son église, rebâtie en partie en 1497 (on y remarque le blason des Lastours), il se composait de quelques dizaines de maisons tout au plus. Il s'agissait d'un bourg rural sans commune mesure avec Châlus, véritable petite ville commerciale, ou même Flavignac ou Nexon, bourgs agricoles bien plus peuplés. Les textes donnent quelques informations sur la composition de l'agglomération : on évoque le rieu Saint-Martin situé sous le cimetière, lequel s'étendait auprès de l'église ; on signale à plusieurs reprises une source (*fontem naturalem*), diverses maisons, des granges, des jardins, ainsi que l'étang du chapelain : en tout cas ni château, ni abbaye, ni maladrerie. Le prieuré n'avait manifestement pas d'existence monumentale, du moins à la fin du XVe siècle, car les textes n'en parlent jamais. On connaît plusieurs curés de la paroisse (appelés chapelains) : en 1260 Bernard ; en 1410 Jean des Moulins ; en 1487 Pierre Marchat 1487 ; en 1491 Jean de Lastours.

Bussière n'a jamais été un centre seigneurial. La terre de Bussière est démembrée tardivement (au XVIe siècle) pour former l'assiette d'un douaire (c'est-à-dire un portefeuille de revenus promis par un époux à sa femme en cas de veuvage). Ainsi, en 1566, Jeanne de Lastours vend son douaire de Bussière-Galant au comte des Cars. Bussière aurait formé, au XVIIIe siècle, une véritable seigneurie : en tout cas, en 1765, Jean-Jacques Martin, écuyer, se dit seigneur de Beaumoulin et de Bussière-Galant. Mais on ne connaît pas de trace de château dans le bourg.

Toutefois, plusieurs familles nobles – qualifiées de chevaliers ou de damoiseaux – sont attestées localement : en 1272, Jean Ramnulphe est dit « sergent de Bussière-Galant » (*serviens*). Il paye alors une rente à Guillaume Effors, damoiseau, pour une maison située dans le bourg. Ce sergent devait être un petit officier seigneurial local, des seigneurs de Lastours ou alors d'un autre titulaire de droits (le prieur d'Aurin ? le seigneur de Châlus ? le prieur du Chalard ?). On trouve aussi, en 1313, Gui Faucher (*Fulcherii*), « chevalier de Bussière-Galant ». Les Faucher sont alors bien implantés à La Meyze, où se trouvaient leur résidence et où ils dirigeaient une petite seigneurie de village. Ils figuraient aussi parmi les chevaliers des seigneurs de Lastours. On peut mettre cette mention de 1313 en relation avec l'une des maisons fortes de Bussière, que l'on ne connaît qu'à partir de 1483 et qui est alors appelée « repaire de **Foucherie** (*Foscheyrie*) ». Située en bordure du bourg, à quelque 300 m au Sud-Ouest de l'église, cette résidence aristocratique médiévale, vraisemblablement fondée par les Faucher aux XIIIe-XIVe siècles, est alors aux mains de la famille Coral. En 1500, le seigneur de Lastours possède une rente sur ce repaire qu'on appelle aussi Champagne, du nom d'un lignage implanté à Nexon. L'édifice figure encore sur la Carte de Cassini, au XVIIIe siècle (renseignement Jean-Pierre Château). Les Coral ont déjà un *hospicium*, c'est-à-dire un hôtel noble, dans le bourg de Bussière en 1402, peut-être par leur mère (une Faucher ?). Sans doute s'agit-il du même fief qui semble avoir été le seul manoir du bourg ?

J'en viens maintenant à ce qui me semble le plus intéressant : en 1252, un certain Gaillard est dit « chevalier de Bussière Galand » (*miles de Buxeria Gualan*). Avec son fils Etienne *Gualhandi*, damoiseau, il fait une donation en faveur du monastère de l'Ordre de saint Augustin de Châlus. Le patronyme de ce lignage est intéressant car il semble fournir l'explication de l'origine du nom de la paroisse : Galand (mal orthographié en Galant, qui n'a, en fait, rien à voir avec la galanterie) provient manifestement de cette famille médiévale. Dans la mesure où elle a donné son nom à la paroisse, on peut considérer qu'elle était importante localement, suffisamment en tout cas pour qu'on l'identifie à la paroisse. On ne dispose malheureusement pas d'autres éléments sur ce lignage aristocratique qui a dû disparaître assez rapidement. A la fin du XVe siècle en tout cas, il n'existe plus (ou a changé de nom). Le même processus s'observe à Bussière-Boffy, où Boffy est le patronyme d'une famille de chevaliers.

Mais la commune actuelle conserve, comme partout en Limousin, les traces ou le souvenir de quelques autres habitats aristocratiques. La majeure partie d'entre eux est aujourd'hui déclassée, ces « châteaux » ou manoirs ayant d'abord été abandonnés dans leur dimension résidentielle, souvent convertis en exploitations agricoles et parfois totalement désertés.

Le repaire de **Bay** (*Bay / Bays*) est signalé en 1437 aux mains de Seguin, dit le bâtard de Champagne (lignage noble implanté dans l'hôtel du même nom à Nexon, lequel se trouvait à l'emplacement du château actuel). Il s'agissait encore d'un fief confié à un enfant naturel d'une branche cadette des anciens seigneurs de Lastours. En 1482, on le désigne par l'expression « manse ou repaire » et il est mis en valeur par des exploitants qui en portent le nom, ce qui tend à prouver que le processus de déclassement est déjà bien avancé. Ce fief est alors aux mains du seigneur de Lastours et n'a donc plus de titulaire.

Le repaire de **La Chaize** suit le même processus. En 1482, la dame de Lastours accense (= loue) la sixième part du « repaire ou lieu » de La Chaize (*La Chieze*) à plusieurs tenanciers. Les terres sont ainsi mises en valeur mais le bois, l'étang et le moulin (aussi appelé de **Richardie** en 1489) restent entre ses mains. En 1489 encore, le seigneur de Lastours accense la moitié d'un pré situé dans les dépendances du « lieu ou repaire » de La Chaize. Des tenures sont évoquées à La Chaize en 1481. Ce repaire, dont on ne sait rien avant la fin du Moyen Age, conserve, en 1482-1489, des traces de son ancien statut de fief, mais c'est déjà un site déclassé revenu entre les mains du seigneur de Lastours qui en fait exploiter les terres par des tenanciers. On peut, sans trop de risques, mettre en relation ce repaire avec une famille de chevaliers du même nom que l'on remarque dans l'entourage des Lastours aux XIIe-XIVe siècles.

Châteaurenon est probablement l'un des plus intéressants de ces sites nobiliaires secondaires. Structurellement, il s'agit d'un sommet, une quasi motte naturelle, dominant un ancien carrefour médiéval et qui a sans doute joué un rôle véritablement militaire [voir *Bulletin* n° 1, article de J.F Boyer]. Le 23 mars 1480, il est tenu des seigneurs de Lastours par François de Lambertie qui en prête hommage avec serment de fidélité, alors qu'il n'y réside pas (étant déjà implanté en son château neuf de Lambertie, aux confins de Dournazac et de Mialet). L'acte parle du *reppayrium et locus vocatus de Castrum Reygnolx* et précise que François de Lambertie avait acquis ce fief d'Audoin de Farges (famille alors implantée à Aixe-sur-Vienne). En 1500, l'hommage est prêté par François des Farges, seigneur – entre autres – de Meilhac, ce qui laisse à penser qu'il ne s'agissait, en 1480, que d'une cession temporaire. On précise alors la composition du fief : l'hôtel noble ou repaire appelé de Châteaurenon (*nobilis hospicii seu reppayrii ipsius domicelli vocato de Chasteu Reynou*) situé dans la paroisse de Bussière-Galant et dans la juridiction et châtellenie de Lastours, avec toutes les dépendances et droits à savoir les salles (*aulis*), maisons (*domibus*), édifices (*edifficiis*), étangs (*stangnis*), pêcheries (*piscariis*), colombiers (*columbariis*) etc, selon une liste assez convenue qui ne doit sans doute pas être tenue pour véritablement descriptive d'une réalité mais davantage comme un formulaire juridique stéréotypé. Sans doute, l'un des premiers titulaires de ce fief se prénommait-il Renaud (*Rainaldus*), peut-être Ramnulphe (*Ramnoul / Ramnulphus*) ? En tout cas, Châteaurenon est encore, à la fin du Moyen Age, considéré comme un véritable fief tenu à foi et hommage des barons de Lastours.

Le « manse ou lieu » de **Brumas** est aussi, en 1488, un fief, reconnu au seigneur de Lastours par noble Bertrand de Lur, damoiseau, avec touts les droits, cens, rentes et autres appartenances. Il s'agit alors d'un fief tenu noblement, d'où l'hommage et le serment de fidélité, mais il ne semble alors pas (ou plus ?) y exister de résidence ou de site fortifié.

Joffreny (*Jouffrenie*), acheté en 1546 par Jean Bourgeois, écuyer, n'est pas documenté par le terrier de Lastours, relevant sans doute d'un autre seigneur. C'est aussi le cas de **Lérodie** (*Leyraudie*), dont le terrier de Lastours n'évoque que des tenures et un bois. Manifestement, le lieu ne relevait pas de Lastours. En 1576, Martial Bouchaud, écuyer, se dit seigneur du **Moulin-Bâti**, ce qui ne prouve pas absolument l'existence d'un manoir mais le suggère. En 1635, on trouve encore Jean de Croisant, écuyer, qualifié de seigneur d'**Allemagne** à Bussière-Galant, et en 1756, Pierre Bourgeois, seigneur du **Cluzeau** (*locus de Clozeau* en 1489) et de Joffreny.

On le constate, la commune comprenait, tout au long de l'Ancien Régime, du Moyen Age au XVIIIe siècle, un certain nombre de manoirs, maisons fortes ou châteaux secondaires confiés en fief à des chevaliers.

Mais le plus prestigieux de ces châteaux – un vrai celui-ci – reste celui de Courbefy. L'organisation de cette importante place forte de plan quadrangulaire, flanquée de tours rondes ou polygonales aux angles, pourvue de tous les dispositifs résidentiels et militaires en usage à l'époque, date de la fin XIIIe siècle et doit être attribuée à maître Géraud de Maulmont, le conseiller des vicomtesses de Limoges [voir Chr. REMY, *Bulletin Monumental*, 2001]. C'est lui qui a financé en ce lieu ce monument remarquable, aujourd'hui malheureusement fortement ruiné mais dont la préservation serait tout à fait envisageable, moyennant un minimum d'investissements. Perché sur son sommet, dominant un vaste environnement forestier, auprès de ses bonnes fontaines, le château de Courbefy est sans nul doute le site majeur de la commune et l'on s'étonne qu'il n'ait pas encore été mis en valeur dans une perspective autant patrimoniale qu'économique.

Le terrier de Lastours évoque de nombreux chemins dont il est souvent difficile de restituer l'organisation. De fait, il est indéniable qu'un large écheveau d'axes de cheminement constituait une trame viaire fournie. Un péage de Bussière-Galant est signalé en 1654. Le problème tient davantage à la hiérarchisation de ces itinéraires anciens. Signalons le « vieux chemin du bois d'Aurin à Brumas » qui correspond certainement à l'itinéraire de long parcours reliant l'Armorique à la Méditerranée (mis en évidence par J.-M. Desbordes) ; on trouve aussi le chemin de Lastours à Aurin (aussi dit « du prieuré des Croix de Lastours au prieuré d'Aurin), sans doute la même que le chemin Lastours / Châlus (aussi dit Lastours / Châteaurenon ou Bussière / Lastours). Le chemin « de Saint-Yrieix à Châlus (ou encore Ladignac / Châlus) était peut-être une variante de la route Armorique-Méditerranée ? Dans une perspective Nord-Sud, on remarque l'utilisation du chemin reliant Courbefy et Flavignac (passant par Châteaurenon) qu'on appelle aussi Lastours / Courbefy (par une bifurcation à Châteaurenon justement). Signalons également des mentions de liaisons Ladignac / Les Cars ; Bussière / Aurin ; Bussière / Lérodie ; Bussière / Puymerle ; Bussière / Charbonnier.

Plusieurs chemins partaient du bourg pour relier Bussière à son environnement proche : chemin de l'église à Malibastre ; chemin de la grange des Masse au Puy-Malibastre ; chemin de l'étang du chapelain de Bussière au Cluzeau ; chemin du gué des Saulniers (mention intéressante, attestant d'un trafic de sel depuis l'Atlantique) au carrefour de Seymundie.

Parmi les villages signalés dans le terrier de Lastours, presque tous semblent exister à la fin du XVe siècle (en tout cas, ceux du ressort de Lastours). Le terrier mentionne, près de Brumas, la garenne des seigneurs de Lastours ainsi que des charbonnières près de Charbonnier (Grand Bois) que l'on retrouve signalées en 1746-1760 dans des documents concernant des forgerons à Dournazac et les charbonniers de Bussière-Galand.

Les habitants portent souvent le nom de leur exploitation. Les familles qui figurent le plus souvent dans les transactions du terrier sont les Masse, les Joubert, les Rossignol, les Arnoudie (ou Darnoudie), les David, les Lérodie, les Moncessaud, les Châteaurenon, les Joffreny, les Barbe, les Landes, les Marchat (de Brumas). On remarque aussi ce Junien *Gaybonet*, maçon (*lathomus*), demeurant à La Garde en 1498.

*
**

Ainsi, de la découverte d'un terrier de la fin du Moyen Age, confronté à quelques autres documents médiévaux, on peut extraire des éléments afin d'appréhender quelque peu l'histoire médiévale de Bussière-Galant. Il ne s'agit ici que d'une rapide évocation, à la lumière d'une documentation passablement insuffisante, de l'organisation politique, féodale, économique et sociale d'un modeste bourg limousin.

Pour être plus complet, il faudrait pouvoir contourner la disparition des archives anciennes des châteaux de Châlus, de Courbefy, peut-être de Vieillecour, celles des prieurés d'Aurin et du Chalard. Il faudrait pouvoir exploiter pleinement le Fonds d'archives des Cars, aujourd'hui non classé.

Toutefois, cette petite évocation aura permis de montrer – de me montrer – que même dans des cas *a priori* mal documentés, on parvient toujours à construire une ébauche d'histoire locale, laquelle servira, je l'espère, à motiver certains lecteurs à aller plus loin et, finalement, à compléter ces quelques pages rapidement rédigées par des informations plus précises et plus nourries.

Bibliographie :
Chr. REMY, *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin*, 2 volumes, Limoges, 2005 et 2006, éd. Culture et Patrimoine en Limousin.

Christian REMY

LE CIMETIERE DE LAGEYRAT

Le cimetière de Lageyrat offre au point de vue archéologique un intérêt certain par ses tombes et ses croix.

« L'ETAT GENERAL DES FONDS » de la paroisse de Lagérat, établi par Jean Vacherie, arpenteur royal, en 1748, décrit ainsi l'ensemble : « eglise paroissiale dudit lieu, clocher, sacristie et cimetière confrontant à la place publique, d'autre au pré du sieur de Lagérat et à la grange de la cure contenant 10 perches (soit actuellement entre 340 et 520 m2) pour une imposition de 3 livres.

Au plan cadastral de 1812, le cimetière a déjà été transféré à la place où il est maintenant et l'emplacement primitif est devenu un communal.

On trouve quelques renseignements dans une délibération du conseil municipal de Châlus du 9 novembre 1845 qui indique :

« Il existait derrière l'église de Lageyrat un ancien cimetière de contenance d'un hectare environ, terrain de première qualité puisque aujourd'hui on y sème le chanvre. Ce cimetière dont les pierres sépulcrales ont été enlevées une à une, a été envahi peu à peu par les héritiers Desvilles depuis 20 ans, époque à laquelle il s'étendait jusqu'à une vieille grange en suivant un chemin qui conduit aux débris d'une ancienne chapelle ».

Au sujet de cette ancienne chapelle, dont les vestiges existent encore actuellement, on peut supposer qu'il s'agit d'une chapelle dédiée à Sainte-Quitterie. Mais une tradition locale veut qu'une pierre travaillée, encore en place, soit dite « Tombeau de Sainte-Quitterie », alors que le vrai tombeau de Sainte-Quitterie est dans une chapelle d'Aire sur Adour, lieu de son supplice.

Quitterie, princesse wisigothe du V siècle, devenue chrétienne avait refusé d'épouser un général wisigoth aryen imposé par son père et fut décapitée. Aussitôt l'acte accompli, elle se baissa, ramassa sa tête et monta la colline d'Aire Sur Adour où elle s'écroula et où elle fut ensevelie.

Sa renommée s'est étendue très loin au-delà de ses Landes natales, jusqu'en Limousin, en particulier Lageyrat.

La délibération du conseil municipal nous indique que les pierres tombales ont été enlevées une à une.

Dans le village de Lageyrat, nous avons retrouvé des pierres tombales réutilisées dans certaines constructions, soit dans des murs (une croix patée dans une grange), soit retaillées pour servir de linteaux de portes.

D'autres ont été transportées par des familles dans le nouveau cimetière.

Celui-ci se présente à l'ancien cadastre de 1812 dans la section E n° 770 bis et au nouveau cadastre de 1973 dans la section E n°770bis et au nouveau cadastre de 1973 dans la section E2 n°434, terrain limité d'une part par la route de Lageyrat à Bannaud et Gourinchas et d'autre part par le chemin allant à Beaulieu.

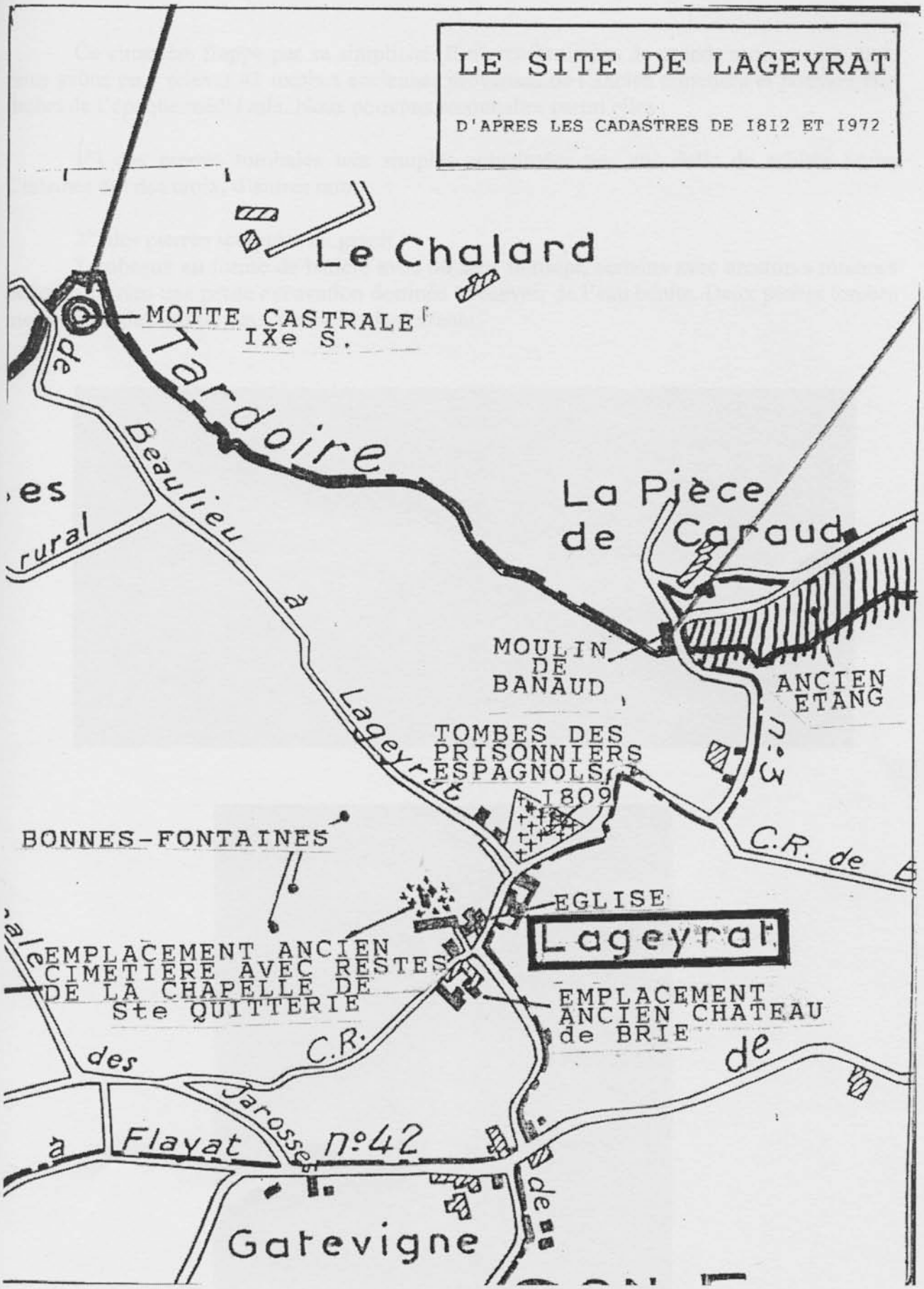
LE SITE DE LAGEYRAT
D'APRES LES CADASTRES DE 1812 ET 1972
Le Chalard
MOTTE CASTRALE
IXe S.
Tardoire
La Pièce
de Caraud
MOULIN
DE
BANAUD
ANCIEN
ETANG
TOMBES DES
PRISONNIERS
ESPAGNOLS
1809
BONNES-FONTAINES
EGLISE
Lageyrat
EMPLACEMENT ANCIEN
CIMETIERE AVEC RESTES
DE LA CHAPELLE DE
Ste QUITTERIE
EMPLACEMENT
ANCIEN CHATEAU
de BRIE
Flayat
n°42
Gatevigne

Ce cimetière frappe par sa simplicité. Il ne renferme pas de grands monuments, mais nous avons pu y relever 41 tombes anciennes provenant de l'ancien cimetière et pouvant être datées de l'époque médiévale. Nous pouvons reconnaître parmi elles :

1°) des pierres tombales très simples constituées par une dalle de schiste brute. Certaines ont des croix, d'autres non.

2°) des pierres sculptées en granit :

Tombeaux en forme de bâtière avec ou sans transept, certains avec arcatures romanes latérales et avec une petite excavation destinée à recevoir de l'eau bénite. Deux petites tombes mesurent seulement 60 cms, peut-être des enfants.

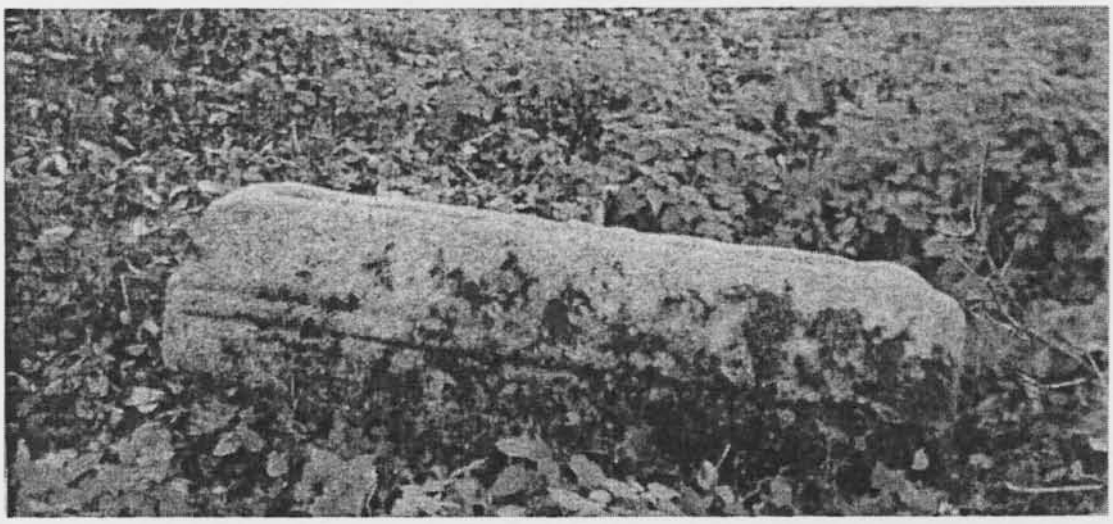

3°) une pierre tombale en granit, à croix fleuronnée semblable à celles que l'on peut voir dans le dallage de l'église

4°) une grande pierre tombale dite « Tombeau des de Brie », en calcaire. Le dessus présente une grande croix fleuronnée et sur les bords et le devant des guirlandes de feuillage et des masques. Peut-être un enfeu du XVème siècle.

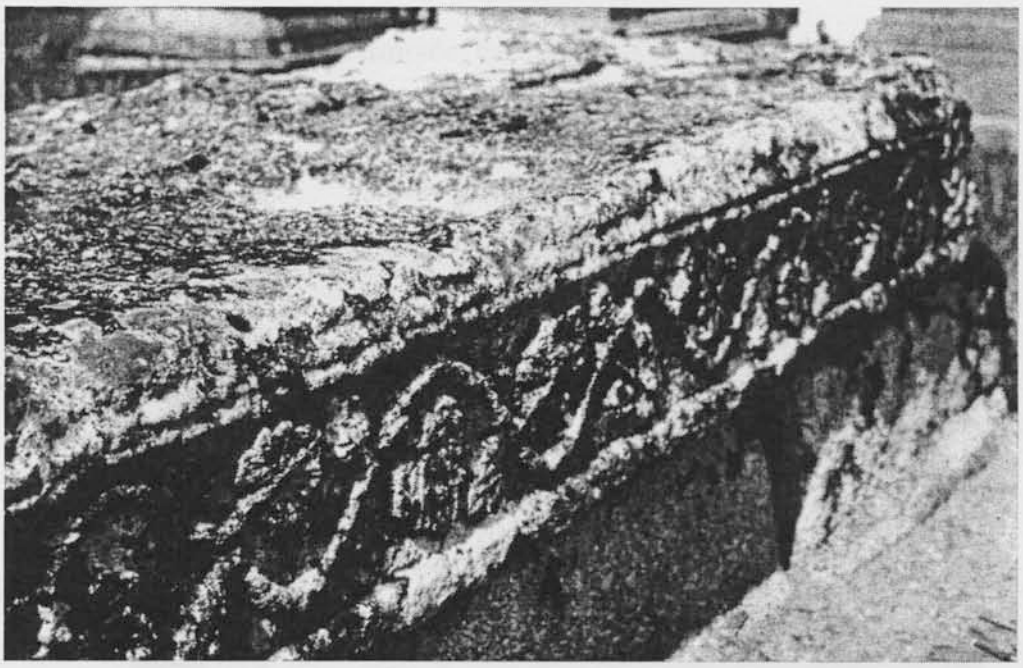

5°) a droite de l'entrée, trois grandes pierres tombales seraient des tombes de prêtres :

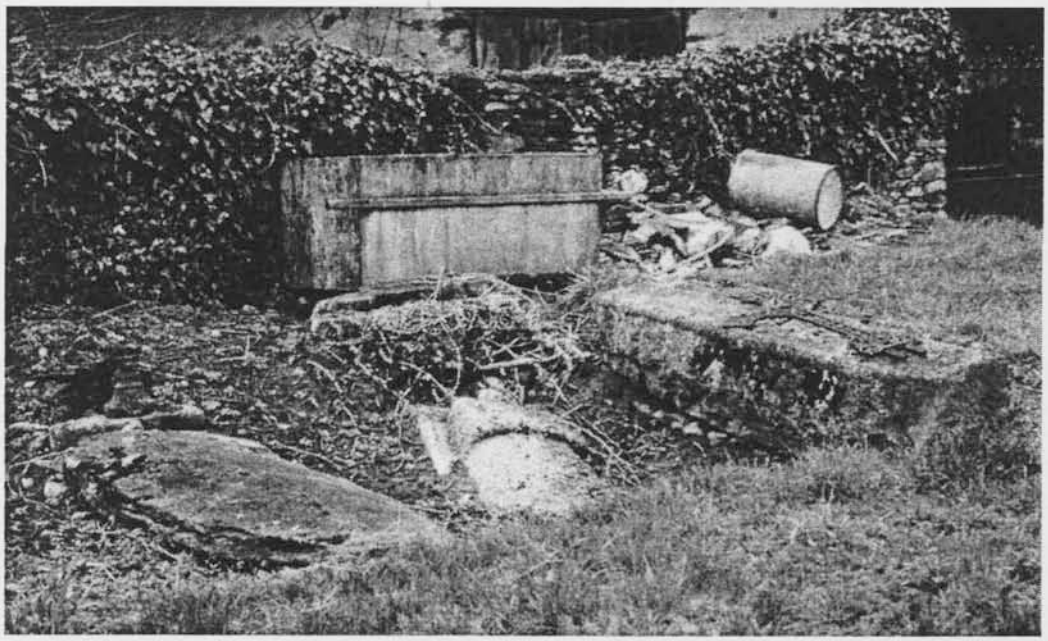

- une grande dalle de schiste
- une autre en grande masse sculptée sur les bords
- une autre enfin représentant un personnage sculpté en gros relief, à rapprocher de celles placées dans les cimetières de Marval et Pensol et aussi de celui placé sur le porche d'entrée du cimetière de Maisonnais dit « Le Chevalier ». Pour celle-ci, il est difficile de dire s'il s'agit d'une sculpture ancienne originale réemployée, ou d'une sculpture réalisée par un tailleur de pierres de la région.

Cette pierre tombale a été retrouvée, enfouie sous la terre d'après le témoignage d'une habitante de Lageyrat en 1974.

Pour les croix, nous trouvons des croix de fer forgé parfois datées, parfois ornées de cœurs, symboles de la foi et de l'amour de Dieu, de fabrication artisanale.

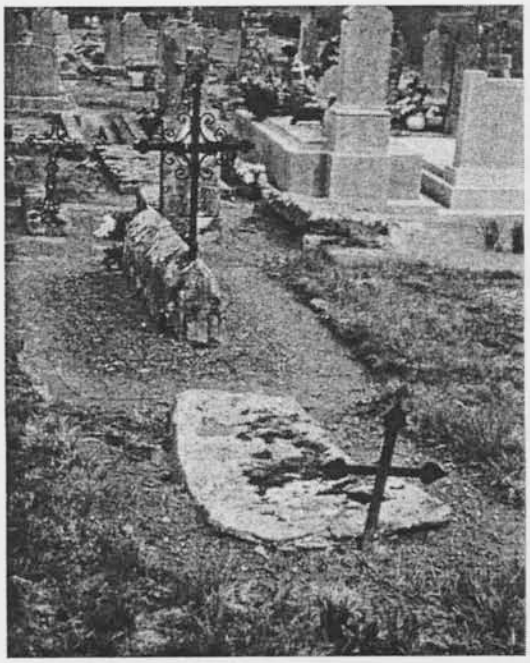

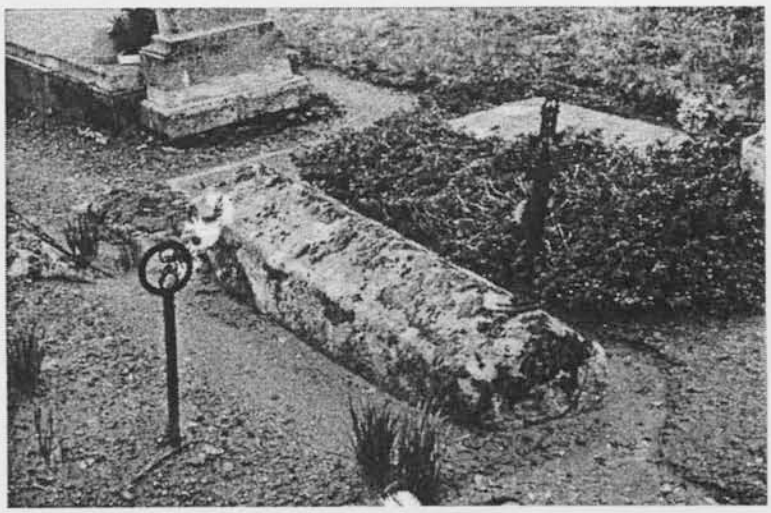

Lors de travaux dans le cimetière, pour le creusement de caveaux nouveaux, il n'est pas rare de tomber sur des tombes plus anciennes et d'y trouver, à côté des corps, des vases à eau bénite.

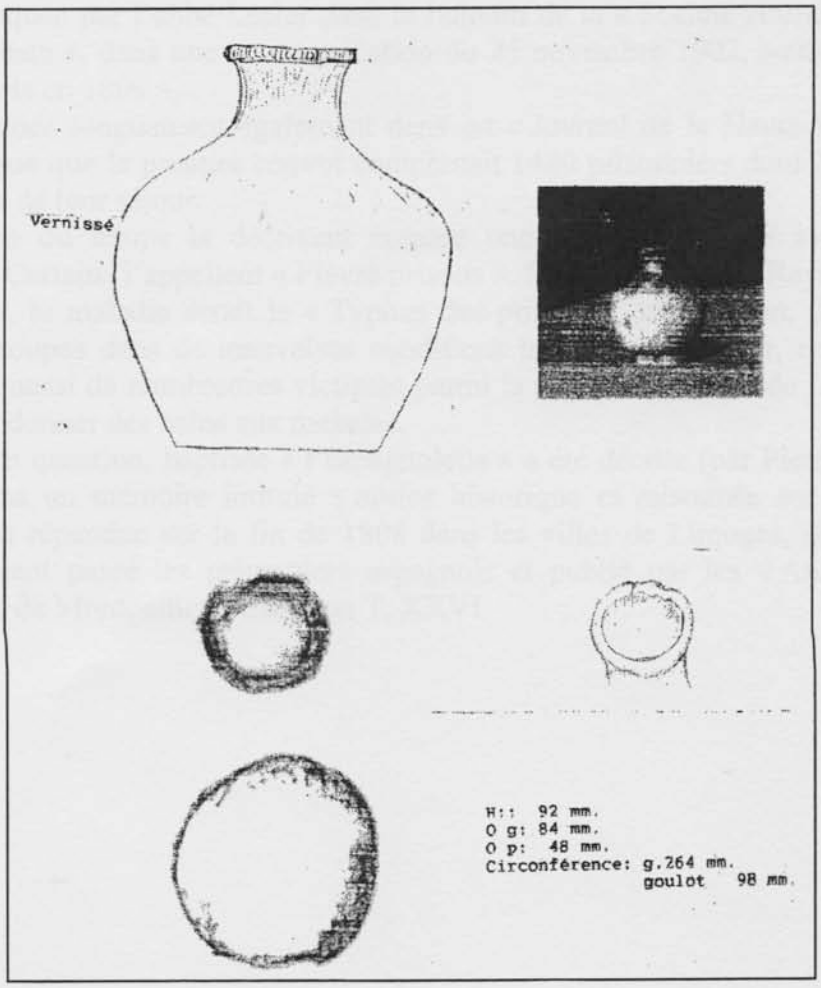

D'autre part, une tradition orale très ancrée chez les habitants de Lageyrat dit que dans le fond du cimetière sont enterrés des prisonniers espagnols morts de la peste. Ceci nous a été déclaré en 1974 notamment par Madame Verger-Blancher qui nous a signalé que des corps auraient été trouvés lors de l'aménagement de la route de Lageyrat à Bannaud.

Monsieur Louis Berland, entrepreneur de maçonnerie, nous a dit que lors de la construction de caveaux, il avait trouvé des tombes des espagnols morts d'une épidémie. Certaines ne mesuraient que 0,60 m ou 0,80 m.

Pour Monsieur Martial Bonnat, ancien fossoyeur, il y a de nombreuses tombes dans le fond du cimetière et il est rare de creuser sans trouver des ossements. Ce serait des espagnols morts d'une épidémie.

Il faut noter qu'il n'a jamais été trouvé jusqu'à maintenant de restes de vêtements, cuir, boutons, boucles de métal, monnaies ou autres ou ils ont été négligés et non signalés.

Ces espagnols pourraient être des victimes des guerres napoléoniennes. Le passage à Châlus, étape sur la route d'Espagne, de colonnes de prisonniers espagnols est attesté, bien que le registre des délibérations du conseil municipal de Châlus pour les années 1808-1809, soit muet sur ce point.

Cependant les registres d'état civil de Châlus, ne font pas état de décès en grand nombre de militaires pendant cette période. Un seul est cité, le 29 décembre 1808 « Manuel Gil, prisonnier de guerre espagnol, âgé de 44 ans, évacué dans un convoi de prisonniers de guerre de la même nation, sur l'hôpital de Limoges, est décédé à 1h, à l'Auberge du Chêne Vert ».

Une épidémie grave a réellement sévi sur les prisonniers pendant les années 1808-1809. Elle a été évoquée par l'abbé Lecler dans le bulletin de la « Société Archéologique et Historique du Limousin », dans une communication du 25 novembre 1902, sous le titre « la maladie des Espagnols en 1809 ».

Elle est évoquée longuement également dans un « Journal de la Haute-Vienne » en 1808-1809 qui indique que le premier convoi comprenait 1480 prisonniers dont 254 périrent dans le premier mois de leur séjour.

Les médecins du temps la décrivent comme une fièvre catharrale avec certains caractères spéciaux. Certains l'appellent « Fièvre prisons ». Pour les Docteurs Raymondaud et Fournié de Limoges, la maladie serait le « Typhus des prisons », bien connu, dû au grand rassemblement de troupes dans de mauvaises conditions hygiéniques : hiver, traversée des Pyrénées. Elle a fait aussi de nombreuses victimes parmi la population civile de Limoges qui s'était dévouée pour donner des soins aux malades.

La maladie en question, baptisée « l'espagnolette » a été décrite (par Pierre Gondinet de Saint-Yrieix) dans un mémoire intitulé « notice historique et raisonnée sur la maladie contagieuse qui s'est répandue sur la fin de 1808 dans les villes de Limoges, de Châlus et autres lieux où avaient passé les prisonniers espagnols et publié par les « Annales de la Société de Médecine de Montpellier » dans son T. XXVI.

Le fait de ne trouver qu'une seule déclaration de décès à Châlus et la présence de tous ces corps dans le cimetière de Lageyrat pose donc une question non résolue. Qui sont ces personnages ?

Peut-être ne sont-ils pas de l'époque napoléonienne mais remontent-ils à une période plus ancienne : guerres de Religion avec la présence des troupes espagnoles de Philippe II vers 1580 ou guerres de Louis XIV.

Le mystère reste donc entier.

Quoi qu'il en soit, par ce que je vous ai montré, ce cimetière mérite d'être conservé et protégé, non seulement par l'Administration mais aussi par les familles propriétaires des concessions elles-mêmes…il serait dommage que ces pierres disparaissent sous le marteau du maçon, comme cela s'est déjà produit et de voir ainsi partir ces vestiges du passé qui font partie de l'histoire d'une paroisse et d'une commune.

Dr-Vre Roger BOUDRIE

Restitution du château des Cars au XVI ème siècle

Jean-François des Cars, Premier Maître d'Hôtel du Roi Louis XVIII

Chevalier de Malte, brillant officier de cavalerie, diplomate, toujours fidèle au roi, distingué et cultivé, auteur de précieux Mémoires, il acquit dans les dernières années de sa vie une renommée dans un art sans doute éloigné des garnisons, mais à l'honneur et très apprécié dans les chancelleries : La Gastronomie.

Jean-François est le troisième fils de François-Marie, comte des Cars décédé le 9 septembre 1758, Lieutenant –Général pour le roi au gouvernement du haut et bas Limousin, il est marié à Emilie de Fitz-James.

Jean-François est né au château des Cars le 13 novembre 1747, jumeau de sa sœur, Madame de Brunoy. Sa mère apporte à l'enfant un peu de sang des Bourbons, des Médicis et des Stuarts. Le grand-père maternel de Jean-François, le maréchal de Berwick est le fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre et d'Henriette de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis.

Après des études chez les pères oratoriens au collège de Juilly, où il est admis à l'âge de sept ans, il est destiné à entrer dans les ordres, alors que sa préférence va vers le métier des armes, ce qui l'oppose durement à sa mère. En 1766 âgé de dix neuf ans, il se fait admettre garde-marine sur le Tonnant, au port de Toulon, puis entre dans l'ordre de Malte.

En 1767, le nouveau chevalier fait partie de l'escadre de l'ambassadeur de Louis XV auprès du sultan du Maroc, et après d'autres croisières il quitte la marine.

Nommé sous-lieutenant des carabiniers en 1770, il reçoit le commandement d'une compagnie au régiment du Roi-Cavalerie l'année suivante. Admis dans la maison du Comte d'Artois, futur Charles X, il est nommé colonel du régiment provincial de Laon en 1773, puis mestre de camp du régiment d'Artois en 1774 et colonel de ce régiment qui le 14 novembre 1780 prend ses quartiers à Limoges. Il loge au palais épiscopal, hôte de Mgr Du Plessis d'Argentré.

En 1782, pendant la guerre d'indépendance américaine, il accompagne le comte d'Artois à la cour d'Espagne et assiste au siège de Gibraltar.

Le décès de son frère aîné Jacques-François l'autorise à se faire relever de ses vœux et lui permet d'épouser le 5 mai 1783, Joséphine-Pauline, fille du marquis de La Borde, le banquier du roi, lui assurant ainsi une fortune considérable. Les bans du mariage sont publiés à Flavignac où le baron résidait de droit.

Quelques jours plus tard Louis XVI et Marie-Antoinette se font présenter la nouvelle baronne des Cars. Le 8 juin 1783 Jean-François des Cars a remercié le roi pour la place de premier maître d'Hôtel de sa majesté, en survivance du comte Louis-François-Marie son frère, nomination dont trente ans plus tard se souviendra Louis XVIII.

Jean-François est promu brigadier le 1er janvier 1784 et effectue un voyage d'instruction militaire en Prusse où il rencontre le roi Frédéric II. De retour en France en 1787, il est promu Maréchal de camp et reçoit le commandement d'une Brigade de cavalerie en Lorraine.

Lorsque survient la Révolution, la baronne s'enthousiasme pour les idées nouvelles et décide de rester à Paris, alors que son époux suit les princes dans l'immigration.

Appelé par le comte d'Artois et mandaté par le roi, preuve d'estime et de confiance, il séjourne sur les bords du Rhin, puis en Bavière et en Autriche.

Partout il s'emploie à gagner les cours européennes à la « cause royale ». Le 21 août 1791 il est présent au château de Pillnitz où Léopold II, empereur d'Autriche et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse constatant la situation en France invite les souverains européens à agir dès qu'ils seraient tous prêts. Envoyé auprès du roi de Suède Gustave III, qui sera assassiné le 16 mars 1792, ce souverain traite le baron des Cars à égalité avec les ambassadeurs des autres puissances.

Quittant Stockholm il se rend à Vienne, puis retourne en Prusse. Après la mort de Louis XVI, il décide de s'y établir. Le roi de Prusse le pensionne et le nomme Général-Major de cavalerie honoraire. A la cour de Berlin, il rencontre Rosalie de Rocher, fille du marquis de Ferrières, veuve d'Alexandre-Roger de Nadailhac. Joséphine-Pauline née de La Borde étant décédée en 1792, il épouse Mme de Nadailhac, qui obtiendra sa radiation de la liste des émigrés. Le baron des Cars peut alors rentrer en France, à Tours puis au château de Ferrières, mais la grande liberté avec laquelle son épouse s'exprime sur la cour impériale vaut à la baronne d'être déportée aux îles Sainte-Marguerite, puis exilée pour être enfin libérée en 1813.

A cette époque Jean-François entreprend la rédaction de ses Mémoires destinées à sa seule famille mais que son neveu, le Duc des Cars fera publier en 1890.

Lorsque Louis XVIII rentre en France en l'an 1814, Jean-François des Cars à 67 ans. Serviteur fidèle de la monarchie, il se voit entouré d'honneurs et de dignités par son souverain qui le nomme Lieutenant-Général, le fait Pair de France et son Premier Maître d'Hôtel le 22 juin 1815.

Quelques semaines plus tard, son arrivée à Limoges est commentée dans les Annales de la Haute-Vienne du 18 août : « Monseigneur le comte d'Escars, Lieutenant-Général des armées du roi et Premier Maître d'Hôtel de Sa Majesté, nommé par elle pour présider le collège électoral de ce département, est arrivé en ville ce 12 courant et est descendu au Palais épiscopal où son logement était préparé ».

Crée Duc à brevet par lettres du 9 mars 1816, les huit dernières années de sa vie perpétuent le souvenir, non d'un officier de cavalerie éprouvant une passion pour le métier militaire mais d'un gastronome.

Les connaissances littéraires et culinaires de son Premier Maître d'Hôtel sont appréciées par Louis XVIII, sensible au dévouement et au zèle avec lequel le Duc des Cars cherche à parfaire où à inventer tout ce qui peut flatter le penchant royal pour la bonne chère.

Selon les chroniques du temps « rien n'était comparable à la magnificence et à l'entente parfaite des dîners diplomatiques auxquels présidait le Duc des Cars et dont il faisait dignement les honneurs ». Service qu'apprécie le roi gourmet et gourmand qui aime dîner en tête à tête avec son Premier Maître d'Hôtel auquel revient le mérite de préparations originales telles que les truffes à la purée d'ortolans ou les côtelettes « à la martyre » : trois côtes d'agneau ficelées ensemble, retournées sur le grill pour ne manger que celles du milieu qui, lors de la cuisson a profité de la sapidité et de la quintessence des deux autres.

Quelques unes des recettes mises au point par le Duc des Cars ont été recueillies par Maurice Cousin, comte de Courchamps, gastronome réputé, auteur d'un ouvrage sous le titre « Néo-physiologie du goût, par ordre alphabétique ou dictionnaire général de la cuisine française ancienne ou moderne… » Y figurent des recettes dites « à la d'Escars ».

Ce sont le poulet à la d'Escars, la tête de veau à la d'Escars, la gelée-macédoine à la d'Escars, la poupeline à la d'Escars, les canellons à la d'Escars entre autres !!

Le 5 septembre 1822, le Duc est pris d'une « violente inflammation d'entrailles » et alors court le bruit qu'en est la cause une nouvelle recette des plus excitantes pour l'estomac

dont le roi et son Premier Maître d'Hôtel se sont régalées, ce qu'aurait bien supporté l'estomac royal mais pas son compagnon de table.

La rumeur prête à Louis XVIII cette réflexion : « Je lui avais pourtant bien dit qu'il avait moins bon estomac que moi ».

La maladie l'enlève en quatre jours, Jean-François Duc des Cars meurt le 9 septembre 1822, ses obsèques se déroulent en grande pompe avec l'assistance de tout le corps diplomatique. L'inhumation a lieu au cimetière de Picpus à Paris.

Pour vous donner un exemple de la gastronomie de l'époque, je vais vous dire la recette dite « la tête de veau à la d'Escars » telle que je l'ai relevée dans le dictionnaire de la Néo-physiologie du goût et de la gastronomie Française édité en 1835.

« Prenez une chopine de consommé que vous mêlerez avec une bouteille de madère et du piment en poudre. Faites réduire le tout à moitié, et mettez alors dans cette sauce des quenelles de veau, la langue coupée en morceaux, des crêtes et rognons de coqs, de petites noix de veau, des ris de veau en morceaux, et d'autres garnitures cuites ; vous pourrez joindre à cela huit ou dix jaunes d'œufs, douze extrémités d'œufs, c'est-à-dire le blanc dont vous couperez le bout formant une petite cuvette, des cornichons tournés en bâtons, des champignons tournés, des écrevisses, des graines de capucines confites au vinaigre, vous aurez soin que ce ragoût soit bien chaud, mais qu'il ne bouille pas ; vous la verserez sur la tête bien dressée en pyramide.

Si vous n'avez pas de sauce, vous ferez un roux un peu fort, afin que votre sauce soit un peu longue, vous la mouillerez avec un peu de mouillement de quelque cuisson et du vin de madère, vous pourriez aussi prendre le mouillement dans lequel aura cuit la tête, à défaut d'autre chose, vous mettrez dans votre ragoût des cornichons, des œufs durs, des quenelles et du piment.

Si vous n'avez pas de poêle pour faire frire votre tête, vous mettrez un morceau de beurre dans une casserole, du lard râpé, des tranches de citrons sans écorce, sans blancs ni pépins, trois carottes, quatre « oignons », trois clous de « gérofle », trois feuilles de laurier et du thym. Vous passerez tout cela avec votre beurre. Quant le tout sera un peu frit, vous mettrez votre vin de madère avec un peu de bouillon, vous ferez bouillir, vous écumerez, vous jetterez du sel, du gros poivre. Otez alors les morceaux de tête de la « braisière », faites les égoutter, dressez les et versez dessus votre ragoût ».

Daniel FAYE

Je tiens à remercier Monsieur Louis Bonnaud Vice-Président de la Société Archéologique et Historique du Limousin qui m'a permis de reprendre l'essentiel de son intervention sur ce sujet lors de la Séance Foraine du 24 Juin 1997 qui a eu lieu sur la commune des Cars (Bulletin de la S.A.H.L. : tome CXXVI – 1998).

Bibliographie : Les Mémoires du Duc des Cars, Colonel du régiment de dragons d'Artois, Brigadier de Cavalerie, Premier Maître d'Hôtel du roi, Dictionnaire de la Néo-physiologie du goût et de la gastronomie Française édité en 1835.

Martial DUMAS-L'ETANG
(1765 – 1864)

Dans le cimetière de Châlus, une plaque funéraire scellée sur le caveau de la famille Dumas-L'Etang, pose, par son inscription un certain problème.
C'est la plaque commémorant Martial Dumas-L'Etang, chirurgien.

Avec mon épouse, nous avons fait déjà une communication sur ce sujet à la Société Historique et Archéologique du Limousin le 25 novembre 1986 (Bulletin CXIV 1987). Mais des recherches faites plus tard dans les dossiers des Archives Militaires de Vincennes ont permis d'éclairer un peu mieux ce personnage.

Martial Dumas est né à Châlus le 14 novembre 1765 et y est décédé le 27 mars 1864, soit dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Il appartenait à une famille bourgeoise de la ville. Il a commencé ses études au Collège de Limoges où il est resté jusqu'à 14 ans (1779). Son grand-père, Pierre Dumas, époux de Jeanne Caille est porté à l'Etat Civil « Maître chirurgien ».

On peut penser que la profession du grand-père a influencé le petit-fils dans la recherche d'une profession.

Le 8 février 1783, son père signe pour lui à l'âge de 18 ans un contrat d'apprentissage de chirurgien auprès d'un chirurgien de Firbeix en Dordogne actuelle, qui se terminera le 21 septembre 1787.

Ce contrat nous fait connaître :

> « Aujourd'huy huitième Février mil sept Cent quatre vingt trois avant midy en la villeBasse de Châlus, paroisse de St Etienne maison de Sr Martial Dumas, bourgeois par devant nous Aubin Chatenet, notaire royal héréditaire, tabellion, gardenotes du Roy à Dournazac est comparu ledit Martial Dumas bourgeois demeurant en sa présente maison, susdite St Etienne, lequel pour le profit et avantage de autre Sr Martial Dumas son fils et de feu Demoiselle Léonarde Raijasse sa mère, icy présent et sur les prières qu'il en a fait audit Sr son père l'a mit en apprentissage en la maison et compagnie de Sr Gérard Garaud, chirurgien résident au bourg de Firbeix en Périgord, présent et acceptant pour les assistances et autorité de Sr François Garaud son père aussi bourgeois dudit bourg, ledit Sr Dumas fils pour son apprentif chirurgien pour quatre années entières consécutives qui commencent aujourd'huy, finiront en pareil jour, promettant ledit Garaud fils d'enseigner audit apprentif l'état et art de chirurgie et tout ce qui en dépand sans pouvoir lui en rien cacher, equel de sa part d'obéir à sondit maitre en tout ce quil lui commendera d'élicite concernant ledit art sans pouvoir luy faire ny souffrir qu'il luy soit fait aucun tort mais au contraire l'avertir de celuy qu'il luy vérait faire ou pourait luy etre fait sans encore pouvoir s'absenter de maison et compagnie de sondit maitre pour aller travailler ailleurs que de son expresse permission et en cas d'absence ledit Sr Dumas père promet autant qu'il le dépandra de luy ramener sondit fils au Sr Garaud , et ou il ne pourrait le faire ne sera tenu envers ce dernier de luy faire aucun autre élève en chirurgie à la place de sonditfils,

mais bien de luy payer seulement le prix du prix de cet apprentissage ainsi fait convenu et accepté en outre moyennant la somme de deux cents livres que ledit Dumas promet précompter audits Garaud père et fils à raison de trente trois livres six sols huit deniers sur le prix de chacune des six années à courir du prix qu'il a consenty audit Sr Garaud père par acte du 16 septembre 1781 détenu par nous et cntrolé à compter du premier pacte à la Noel venante ainsy consecutivement chaque année moyennant quoy sera tenu le Sr Garaud de nourrir, blanchir, metre coucher ledit Sr apprentif en leur même maison table, pot de feu et le traiter humainement mais sera tenu ledit Sr Dumas outre par depuis la susdite somme déclare tenir sondit fils dans un état honète pour que le dit Sr Garaud puisse l'envoyer dans les maisons ou il pourait avoir besoin et dans le cas ou il ne le ferait pas ledit Sr Dumas que ledit Sr Garaud et provenant de leur précompte sur le prix du susdit baildont acte queles parties promettent d'exécuter sous les peines et obligations de leur bien à justice fait et passé audit Chalus sous le scel royal les susdts jours, mois et an que dessus en présence de Pierre Brun et de Sr Louis Brun le premier à la Verge et le second bourgeois demeurant au bas Chalus susdite paroisse Saint-Etienne, témoins qui ont signé avec nous. Les dites parties ont signé la minute : Dumas père, Dumas fils, Brun, Louis Brun, Garaud et Chatenet Notaire royal soussigné.
Collé au bureau de Chalus le 4 février 1783.
Recu pour la colle trente sols pour les 10 quinze sols.
Signé Moulin.

L'apprentissage semble s'être déroulé dans de bonnes conditions car un additif nous donne :

« Je soussigné et déclare que le Sr Martial Dumas a remplis le temps cidessus énoncé en qualité de apprentif et les surplus du temps en aide. Lequel s'est très exactement acquité de son devoir.
Fait à Firbeix ce 21 septembre 1787.
Garaud metre chirurgien

Son apprentissage terminé, Martial Dumas travaillera peut-être d'un côté à un autre jusqu'à la Révolution où il envisagera une carrière militaire.

Le 14 août 1972 il concourt pour la place de Chirurgien-major du bataillon de Bordeaux (concours annoncé par une proclamation du conseil général de la commune du II Août 1792). Il sera proclamé premier devant deux autres candidats et affecté au 7ème bataillon de la Gironde dit de Bordeaux. Le 20 septembre 1793, ce bataillon est amalgané au 2ème bataillon du 80ème Régiment d'Infanterie avec le IIème bataillon de Gironde pour former la 148ème demi-brigade.

Avec cette brigade, Dumas participera de 1792 à 1795 aux opérations menées en Espagne par l'armée des Pyrénées Occidentales et il sera présent aux prises de Fontarabie le 1er août 1794, de Saint-Sébastien le 4 août 1794, de Vitoria le 1er juillet 1795 et de Bilbao ce même 17 juillet.

Le 4 décembre 1793 Martial Dumas avait fait une demande adressée au « Citoyen Ministre » pour obtenir la place de Chirurgien-Major de cette demi-brigade, et il avait joint à cette demande 14 pièces pour constituer son dossier.

Une fiche d'Etat de Service du 20 juin 1794 montre qu'il a bien été accepté et est noté « de bonne vie et mœurs, et patriote et connaissant son état ». Le 21 décembre 1796 il est affecté à la 34ème demi-brigade de l'Armé d'Italie, et participe aux campagnes de 1797 à 1800. Du 4 mars au 3 septembre 1800, il est envoyé à l'Hôpital de Marseille.

Le 1er mai 1797, Dumas fait une demande au Ministre pour être affecté au 3ème bataillon. Il lui est répondu qu'il doit justifier ses capacités devant un jury de l'hôtel-Dieu de Lyon qui après examen lui délivrera un certificat de capacité. Ce sera fait le 3 juillet 1797 et dès le lendemain le certificat est envoyé au Ministre. Celui-ci répondra le 10 septembre par un refus alléguant que le poste est déjà pourvu. Cependant, après un autre examen Dumas est confirmé dans son poste de Chirurugien de 2ème classe au Ier Bataillon de la 34ème demi-brigade d'Infanterie de Ligne.

Mais le 24 janvier 1802, le conseil de santé de la demi-brigade propose au Ministre la réforme de Dumas basée sur une plainte motivée du chef de la Demi-Brigade. Un Etat de Services de la même date fait mention de cette réforme. Le 6 février 1802, la réforme est officielle.

Dumas se défend par des lettres au Ministre, appuyées par des attestations de bons services mais cela restera sans réponse et Dumas reviendra à Châlus.

Les motifs de la plainte, suffisamment graves pour avoir conduit à cette réforme sont inconnus et n'ont pu être retrouvés. Peut-être cela vaut mieux…

Après son retour il est probable que Martial Dumas ait exercé son métier.

Le 27 décembre 1803, il épouse Marguerite Hallary dont il aura un fils Jean-Baptiste, né en 1807 qui sera Docteur en Médecine et décèdera le 29 septembre 1834. Il aura aussi une fille qui épousera Jacques Célestin Bétolaud.

L'acte de mariage de Martial Dumas, porte « Martial Dumas, officier de santé » et est signé par lui-même « Dumas, officier de santé ». Ce titre figure également sur son acte de décès du 27 mars 1864. Il figure également sur le registre du cadastre de Châlus de 1812 ainsi d'ailleurs que sur le cadastre de 1851.

Un Dumas Martin figure sur la liste des Officiers de Santé reçus par le Jury de Limoges le 26 septembre 1805, résidant à Châlus. Peut-être y a-t-il confusion entre Martial et Martin ?

Martial Dumas fera partie de la Municipalité de Châlus avec le Maire Antoine Hallary du 24 mars 1806 au 12 août 1830. Il résidera dans sa maison située parcelle n° 538 des cadastres de 1812 et aussi 1851 (n°88 dans le cadastre actuel).

BIENS

Martial DUMAS

CADASTRE

CHALUS

I8I2

SUB. 4

463	Grange
526 Bis	Mazure
538	Maison Chalus
542	Jardin
543	Jardin
544	Pré
547	Bâtiment
622	Pré des étangs
650	Pré du Moulin
653	Terre Les Cottes

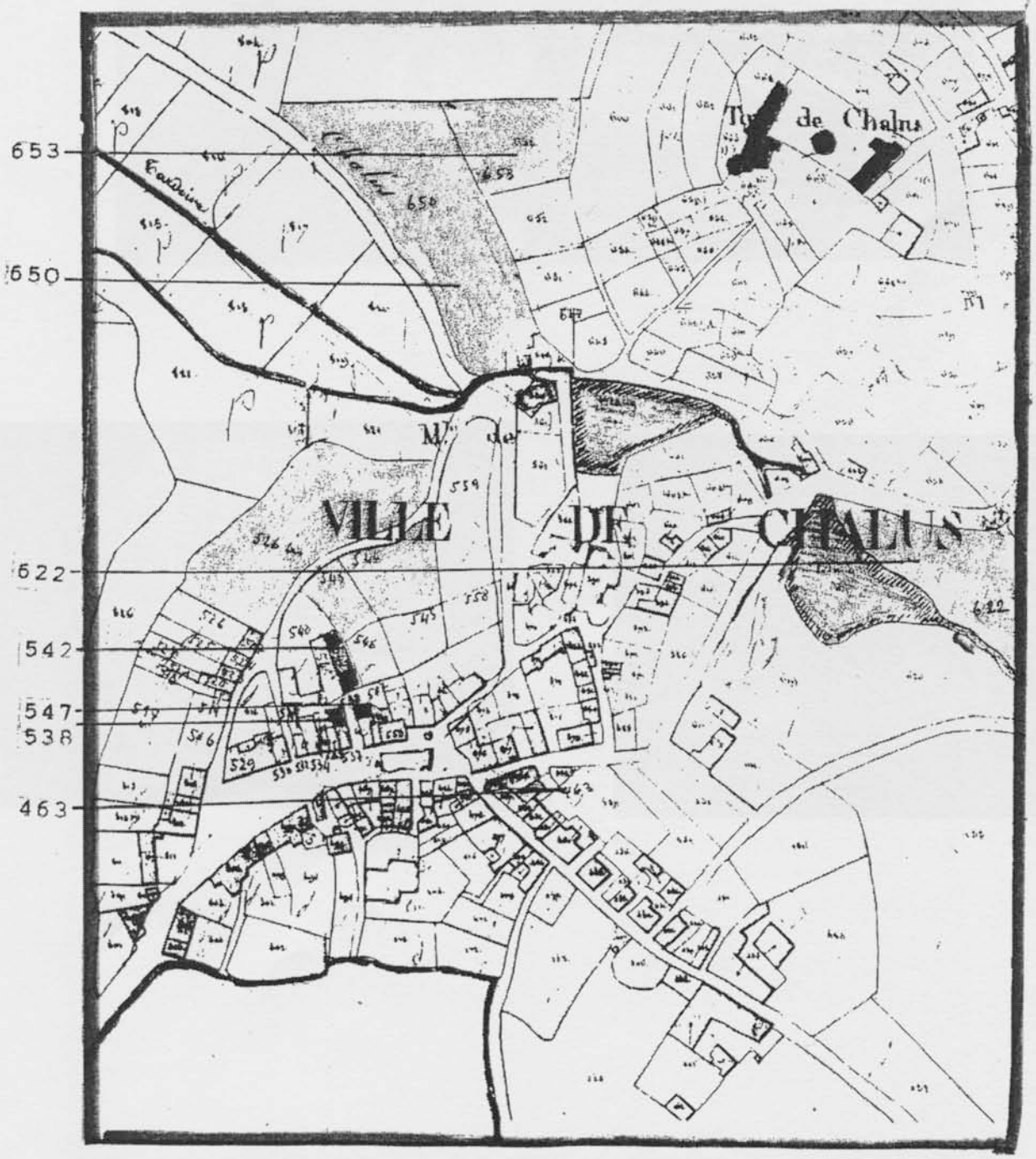

Martial Dumas sera inhumé dans le cimetière de Châlus.

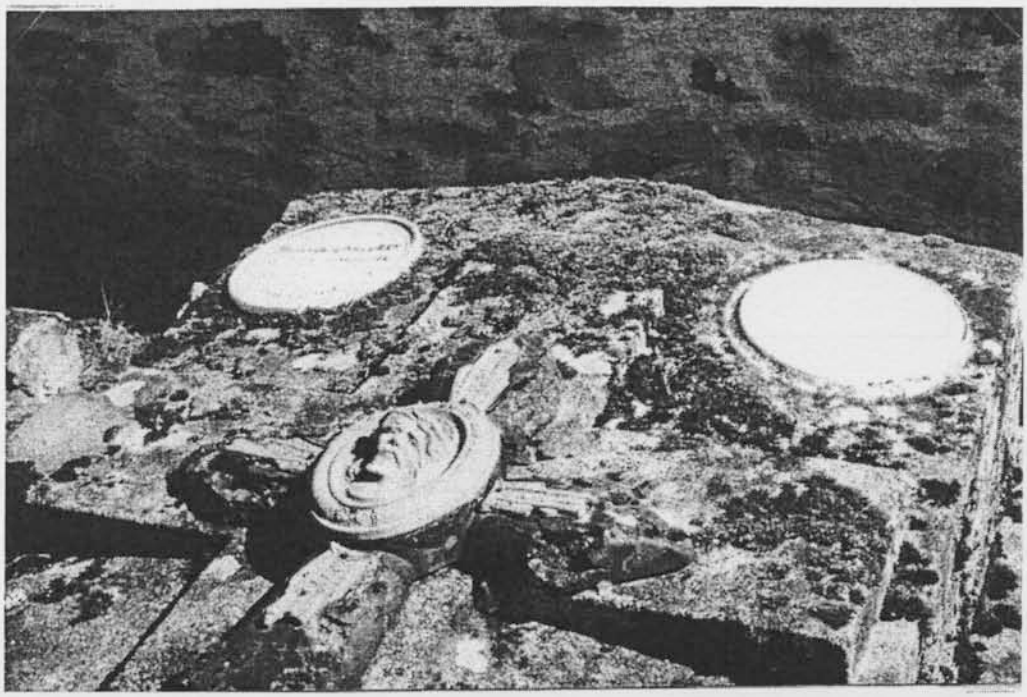

Sur son tombeau une plaque funéraire avait été posée. Elle y était encore en 1953 et un habitant de Châlus l'avait relevée. Elle portait :

Martial DUMAS
Docteur en chirurgie
Ancien chirurgien major de la 3ème demi-brigade
Médaillé de Ste-Hélène
Né le II Novembre 1765
Décédé le 27 Mars 1864
dans sa 99ème année

Cette même personne a constaté la disparition de la plaque le 5 mai 1979.
En 1972, la Municipalité de Châlus avait fait refaire une nouvelle plaque qui ne reproduira cependant pas exactement la plaque d'origine. Elle porte en effet :

Il y avait donc une erreur : en effet Dumas n'a pas été du tout médecin de Napoléon à Sainte-Hélène. Dumas a quitté l'armée comme on l'a dit le 8 février 1802. Napoléon a été emmené à Ste-Hélène le 22 juin 1815 et y est décédé le 4 mai 1821. Dumas n'avait donc aucune raison pour se trouver à Ste-Hélène à cette période.

Quant à la médaille de Sainte-Hélène, elle avait été créée en 1857 par Napoléon III pour être décernée à tous les anciens soldats de Napoléon Ier survivants, ce qui était bien le cas de Martial Dumas.

A la demande de notre Association une nouvelle plaque a été posée reproduisant les termes de la plaque de 1869. C'est celle que l'on peut voir maintenant sur ce caveau :

Dr Roger BOUDRIE

Ce bulletin consacré à nos communications de l'année 2006, va néanmoins intégrer un texte de 2007. En effet, notre association a décidé de publier le texte de l'inauguration de la « fontaine du fond du bourg » qui a eu lieu lors de la félibrée du 24 juin 2007.

LE BAPTEME D'UNE FONTAINE

Le Dimanche 24 Juin 2007, s'est déroulée à CHALUS la 59° félibrée du Limousin. A cette occasion, le conseil Municipal a souhaité réaliser une manifestation de baptême, place de la Fontaine afin de donner un nom à cet édifice, transformé et habillé pour la circonstance.

Sollicité par des membres du conseil municipal, J.C.R. a écrit un texte en Occitan Limousin (un peu humoristique). Il a été lu en OC par J.C.R. et en Français par deux jeunes filles de la commune de CHALUS.

Taquinée, la fontaine a bien voulu raconter quelques anecdotes qu'elle a connues.

Ci-après le texte en OC et sa traduction.

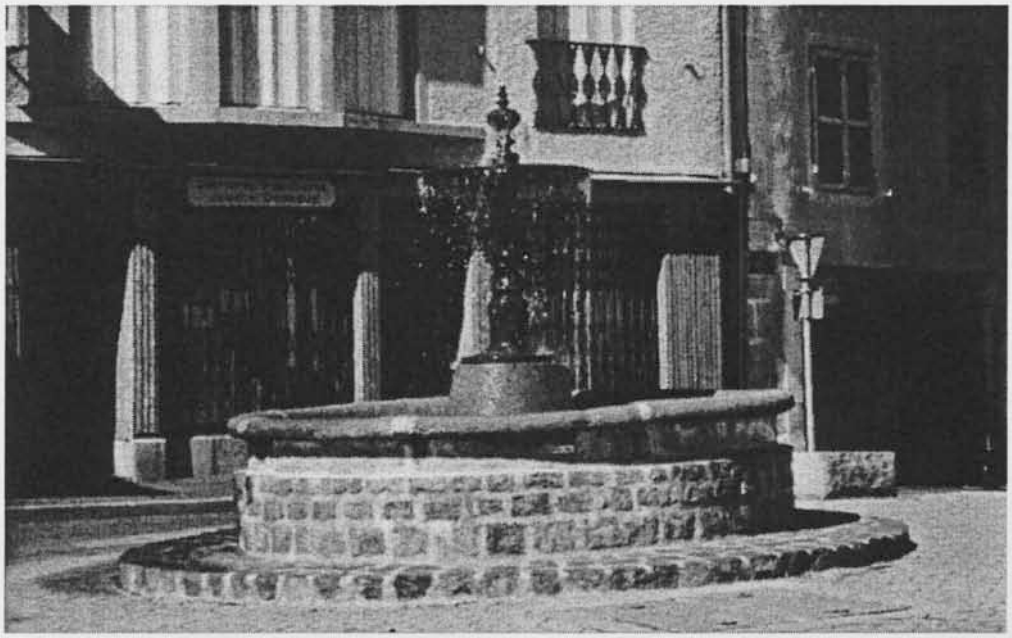

LA FONT DAU BORG

Un jorn en m'eitautinant rasís la font sur la plaça dau mèsma nom, iò me 'restèi e visèi dins l'aiga clara dau bac. Iò li viguèi daus uèlhs. Probablament los meus e tot en me visant la font me parlet. Ela me tunet e me faguet raibar emb son aiga que colava bravament e qu'eicrupissiá per mament. Ela me disset :

« Tu sabes jamai degun ne m'a donat de nom, mas iò ai balhat a beure a tot lu quartièr, lu monde assedrats veniàn me vèire. Iò vodriá te dire que jamai ne m'an donat de nom coma la font a la riba dau chamin de las chabras o coma la font daus asnes. Iò ne sei pas non plus una bona font coma la Sechau, o la Quitariá o la Malatiá. Jamai ne m'an donat de nom. Iò sei la font dau fond dau borg.

Iò ne'n ai vist passar dau monde, quilhs que passavan à pè, los Jaques vers Sent Jacque, los Romius vers Ròma, quilhs que fasiàn la rota de Bordeus. Quauques còps se fretavan las cílias o las chambas o la peitrena avant de contunhar.

Iò ai vist passar los chars a bancs que podiàn a penas virar vers la rua Salardina, d'alhors fauguet copar lu coenh de la maison daus tres coenhs.

Iò viguèi la alla bastida sur ma plaça. Mas iò ai totjorn eitat la font dau borg.

D'autres maments quauques einocents de la vila, en surtir daus bistròts se sangolhavan dins mon aiga.

Tu sabes iò ne'n ai vist de las chausas, de las bravas, e de las tristas, de las que risiàn, d'autras que lagremavan. Iò ne'n ai vist daus cornards, mai de las cornardas, mas iò n'ai jamai ren dich. Iò ai totjorn demorat la fond dau borg.

Auèi iò sei bilhada de cauquilhas blanchas, de lagremas blanchas, que se visen dins mon aiga clara e aurá volen me balhar un safre.

Iò ai eitada la fond dau borg, sirai « LA CRIMOSANA », 'bilhada coma una nòvia.

Jean Claude ROUFFY

LA FONTAINE DU FOND DU BOURG

Un jour en passant prés de cette fontaine, sur la place portant le même nom, je me suis arrêté et j'ai regardé dans l'onde claire du bac. J'y ai vu deux yeux. Probablement les miens, et tout en me regardant la fontaine m'a parlé. Elle m'a tutoyé et m'a fait rêver avec son eau qui coulait doucement et qui crachotait par moment. Elle m'a dit :

Tu sais, jamais personne ne m'a donné de nom, mais j'ai donné à boire à tout le quartier, les gens assoiffés venaient me voir. Je voudrais te dire que jamais on ne m'a donné de nom comme à la fontaine du bout du chemin des chèvres ou comme à la fontaine des ânes. Je ne suis pas non plus une bonne fontaine comme la fontaine SECHAUD ou SAINTE QUITTERIE, ou La MALATIE. Jamais on ne m'a donné de nom. Je suis la fontaine du fond du bourg.

J'en ai vu passer du monde, ceux qui passaient à pied, les JAQUETS vers St JACQUES, les ROUMIS vers ROME, ceux qui faisaient la route de BORDEAUX. Quelques uns se frottaient le front ou les jambes ou la poitrine avant de continuer.

J'ai vu passer les chars à banc, qui pouvaient à peine tourner vers la rue Salardine, d'ailleurs il a fallu couper le coin de la maison des trois coins.

J'ai vu la halle, bâtie sur ma place. Mais j'ai toujours été la fontaine du fond du bourg.

A d'autres moments quelques innocents de la ville, en sortant des bistrots venaient se barboter dans mon eau.

Tu sais, j'en ai vu des choses, des belles, des tristes, des qui portaient à rire et d'autres à pleurer. J'en ai vu autour de la place, des cornards et des cornardes, mais je n'ai jamais rien dit. Je suis toujours restée la fontaine du fond du bourg.

Aujourd'hui je suis habillée de coquilles blanches, de larmes blanches qui se mirent dans mon eau claire et maintenant on veut me donner un surnom.

J'ai été la fontaine du fond du bourg, je serai la « CRIMOSANE » habillée comme une mariée.